

Flash Info... Flash Info... Flash Info...

LE MOT DU PRÉSIDENT

Au nom du Conseil d'Administration et en mon nom personnel, je vous adresse nos meilleurs vœux de nouvel an 2019 pour vous-même et votre famille.

Je forme aussi les meilleurs vœux pour la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes, qui rassemble historiquement les agents publics du Ministère des Affaires Étrangères et qui leur apporte un service dédié qui n'existe nulle part ailleurs, tant par l'adaptation du service mutualiste tout au long de la vie que par la capacité de répondre avec la plus grande humanité aux difficultés exceptionnelles que certains parfois risquent de rencontrer.

Alors que la Mutualité en général est mise en cause par les groupes d'intérêts qu'elle gêne par son efficacité, et par son éthique de non lucrativité, il importe de rappeler qu'il est bon à tous égards de soutenir la Mutualité en général et la Mutuelle des Affaires Étrangères et Européennes en particulier.

S'ADAPTER

Certes, comme toutes les organisations humaines notre Mutuelle a toujours des adaptations à mener et des progrès à faire. Elle s'y attache avec votre participation. C'est dans ce sens, par exemple, que nous avons doublé l'équipe du standard afin de faciliter l'accès téléphonique. Il n'en reste pas moins que chacun de vous peut simplifier les choses, toutes les fois qu'il n'y a pas d'urgence ou de gravité, en recourant au mail ou au courrier. Vous savez d'ailleurs qu'à propos des urgences touchant les prises en charge et les remboursements que la Mutuelle est toujours disponible pour réagir et accélérer le traitement d'un dossier. Inter Mutuelles Assistance à l'étranger, et le Cadre chargé d'IMA à la Mutuelle ainsi que les contrôleurs des prestations, sont à votre disposition à tout moment pour l'étranger et pour la France. Le Bureau des prises en charge est aussi connu pour sa disponibilité et son efficacité.

La participation des adhérents au bon fonctionnement du dispositif est également très précieuse pour ce qui concerne le calcul de cotisation et les appels de cotisation, ce pour quoi il importe que chaque mutualiste fasse connaître sans délai ses changements de situation professionnelle et notamment d'affectation et ses changements de situation familiale. Ces obligations statutaires d'information doivent être d'autant plus respectées que le Ministère depuis plus de deux ans maintenant, ne fournit plus d'informations sur les changements d'affectation et de situation affectant les agents.

En ce début d'année, il paraît utile de faire avec vous, dans les lignes qui suivent, un point sur la situation et sur les efforts que la Mutuelle développe actuellement, avec vous tous.

UNE HISTOIRE

C'est avec vous tous en effet, que la MAEE poursuit une mission engagée il y a 74 ans pour accompagner les agents affectés à l'étranger, et qui s'est élargie ensuite afin de les assurer en France, tant pendant leur service actif qu'après leur arrivée à la retraite. Lors de l'institution de la Sécurité Sociale, la Mutuelle a reçu délégation pour gérer la couverture Sécurité Sociale des agents publics en service actif en France et à l'étranger et à la retraite en France. Elle traite ainsi en guichet unique vos prestations santé de Sécurité Sociale et vos prestations mutualistes complémentaires santé. C'est un privilège qu'aucune autre Mutuelle n'offre à ses adhérents, à l'exception de la MGEN et de la Mutuelle de la Ville de Paris.

UNE OFFRE COMPLETE

En France, 80 % des dossiers sont traités en télétransmission, c'est-à-dire soit sans paiement par l'adhérent soit avec paiement automatiquement remboursé dans les jours qui suivent. Pour les dossiers papier en France envoyés par les adhérents à la Mutuelle, les délais de remboursements ont pu être raccourcis et se situent entre quarante-huit heures et une semaine. À l'étranger, les dossiers d'hospitalisation et autres dossiers lourds éventuels, sont pris en charge par Inter Mutuelles Assistance qui fait l'avance des frais pour le compte de la MAEE. Quant aux demandes de remboursement envoyées en France, elles sont traitées dans la semaine qui suit leur réception à la Mutuelle.

La MAEE intervient en outre pour mettre en œuvre les garanties prévoyances fournies à travers elle par notre partenaire, la MGEN, et qui permettent de verser une indemnité décès, une indemnité pour invalidité permanente et absolue et une indemnité pour perte de traitement. Enfin, la Mutuelle procure à ses adhérents la possibilité de contracter à conditions favorables, une couverture dépendance pour l'adhérent et/ou pour son conjoint.

UNE GESTION AU PLUS JUSTE

L'ensemble de ces services est géré au plus juste, et les frais de gestion pour notre fonctionnement courant dans tous ces aspects, s'établissent en moyenne à 19 % du montant des cotisations, alors que la moyenne des Mutuelles approche les 21 % et que les frais de gestion des compagnies d'assurance atteignent 25 %. C'est pour la MAEE un résultat d'autant plus remarquable qu'une partie notable des dossiers -les dossiers des prestations à l'étranger- doit être traitée manuellement.

UNE FORTE COOPERATION INTERMUTUALISTE

La MAEE participe activement avec d'autres Mutuelles de la Fonction Publique, au plaidoyer pour la défense et la promotion de l'identité mutualiste et des valeurs mutualistes de solidarité et d'humanité, qui la distinguent des autres intervenants dans la couverture santé et prévoyance. La MAEE a engagé et ne cesse de renforcer une coopération privilégiée avec le puissant groupe MGEN, qui gère son informatique, lui apporte des appuis techniques, et lui fournit les garanties décès, invalidité, et perte de traitement.

Avec la MGEN, la MAEE a été récemment appelée à fonder l'Union de Groupe Mutualiste dénommée « **MGEN Partenaires** », dont la Présidence est assurée par le Président de la MGEN et la Vice-Présidence par le Président de la MAEE. Cette union vient d'être rejointe par la très importante « Mutuelle des Sportifs » et la « Mutuelle Complémentaire Ville de Paris Assistance Publique (MCVPAP) ».

Cette opération se déroule parallèlement à notre participation au **groupe « VYV »**, créé fin 2017 autour de la MGEN et d'Harmonie Mutuelle et qui nous ouvre un espace considérable, où nous pourrons trouver, ainsi que dans MGEN Partenaires, des coopérations techniques, des conventions tarifaires négociées avec les professionnels de santé, comme c'est déjà le cas pour les lunettes et les appareils auditifs, et des accès privilégiés dans de nombreux centres et établissements de santé pour nos adhérents.

CONSOLIDER LE PROGRES

Les quelques années qui viennent vont nous permettre de consolider ces progrès et d'assurer durablement l'avenir de notre Mutuelle et de la couverture des agents publics de notre Ministère, en service actif et à la retraite. Plus ils adhèrent en nombre à la MAEE dès leur entrée au Ministère, plus ils contribuent au plein succès de l'action que nous menons ensemble. Participez en le disant autour de vous et en appelant les jeunes agents à adhérer. Ils y trouveront intérêt sur le moment et pour l'avenir. Et vous aurez la satisfaction morale de contribuer encore plus au renforcement d'une œuvre exemplaire de solidarité, où chacun en permanence et tout particulièrement dans les heures difficiles, sait pouvoir trouver soutien matériel et réconfort moral.

En vous renouvelant tous nos vœux pour 2019, je vous adresse nos fidèles pensées.



Louis DOMINICI



La promotion de la santé est actuellement au centre de toutes les préoccupations. En présentant le plan de prévention santé le 26 mars dernier, qui propose un accompagnement tout au long de la vie en quatre phases : naître, grandir, vivre et vieillir en bonne santé, les pouvoirs publics ont souhaité qu'ils deviennent l'un des objectifs prioritaires des services publics, des entreprises, ainsi que des autres acteurs de la société civile.

Votre complémentaire santé la **MAEE**, déjà active dans le domaine de la prévention, en France comme à l'étranger, puisqu'elle a régulièrement sensibilisé tous ses adhérents sur certains risques (bronchiolite, vaccination antigrippale, détection du cancer du col de l'utérus), est aussi en train d'organiser des actions à l'intérieur des différents sites du Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères sur le territoire national.

Forte de l'expérience acquise lors des actions mises en place depuis plusieurs années sur le site de Nantes, très appréciées par nos adhérents nantais, avec l'entière collaboration des services du Département, la MAEE a mené le 29 novembre dernier sur le site du Centre des Archives Diplomatiques à la Courneuve, avec le concours de la Mutualité Fonction Publique Services (MFPS), selon le programme validé par la CNAM au niveau national et interministériel, une première opération de dépistage du diabète, du cholestérol et des risques d'accidents vasculaires cérébraux qui s'est déroulée dans de très bonnes conditions.

En 2019, de nouvelles actions de prévention seront menées sur d'autres sites.



LA VACCINATION CONTRE LA GRIPPE, IL EST ENCORE TEMPS

La vaccination est efficace pour se protéger contre la grippe. La vaccination intervient tous les ans à l'automne car le virus évolue sans cesse et le vaccin doit être adapté à la souche du virus en circulation.

Dans certains cas, la Sécurité Sociale prend en charge le vaccin contre la grippe saisonnière : personnes âgées de 65 ans et plus, femme enceintes, personnes atteintes de certaines affections chroniques, personnes obèses...

La Mutuelle intervient en complément quand les honoraires du professionnel de santé ne sont pas pris en charge à 100 % par la Sécurité Sociale. Dans les autres cas, plus nombreux, où la Sécurité Sociale n'intervient pas, la **MAEE rembourse** ses mutualistes ainsi que leur famille sur la base d'un forfait correspondant aux frais réels. Une prestation forfaitaire d'un montant de 12 € par campagne annuelle est versée sur présentation de la facture du vaccin délivré par le pharmacien et de la note d'honoraires acquittées délivrée par le professionnel de santé.



LANCEMENT D'E-OPTISTYA

La Mutuelle vous proposera très prochainement un nouveau service dénommé « e-optistya » qui est une déclinaison web du réseau d'opticiens Optistya.

Pour les lunettes

En partenariat avec le premier site web de vente de lunettes en kit⁽¹⁾, il vous sera possible de les commander en ligne.

Ce service pourra vous proposer des équipements de qualité avec un reste à charge nul, ou d'autres modèles tout en connaissant le montant de votre dépense. Par ailleurs, vous bénéficierez du tiers-payant instantané.

Pour les lentilles

En partenariat avec l'un des premiers site web à commercialiser des lentilles de contact, vous pourrez commander vos lentilles de contact⁽²⁾ par internet et bénéficierez du tiers payant instantané adapté aux garanties de la Mutuelle.

Les modalités pratiques de ce nouveau service feront l'objet d'une communication spécifique dès son ouverture.

(1) « Easy-verres.com » est le premier site de vente de lunettes en kit qui garantit le montage de vos montures et verres dans un réseau fort de 800 opticiens partenaires à travers la France et Drom-Com.

(2) Vision Direct est le premier et unique site Internet français spécialisé en lentilles de contact.



MA SITUATION CHANGE... QUE DOIS-JE FAIRE ?

Ma situation professionnelle change



Changement d'affectation France-Étranger et Étranger-France

J'en informe la MAEE car seule l'information que je lui donne permettra d'ouvrir mes nouveaux droits à prestations, de calculer mes nouvelles cotisations en temps utile et d'éviter des arriérés qui pèseraient sur mes comptes et sur ceux de la Mutuelle.

J'envoie mon arrêté d'affectation à secretariat@maee.fr en précisant ma date de prise de fonction effective.



Je suis en congé maladie et mon traitement est réduit par l'Administration

J'en informe le Bureau de la Gestion des Droits (bgd@maee.fr) afin que des Indemnités pour Perte de Traitement me soient versées.



Départ en retraite

J'informe la MAEE de la date prévue de ma mise à la retraite en écrivant plusieurs mois à l'avance à secretariat@maee.fr

Si mes cotisations sont précomptées sur mon traitement, j'envoie un message au Bureau de la Gestion des Droits (bgd@maee.fr) afin de mettre en place le prélèvement bancaire de mes futures cotisations.



La MAEE est à votre écoute et à votre disposition à son siège à PARIS ainsi qu'à son Antenne de Nantes :

Ouverture des bureaux du lundi au jeudi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h15



Accueil téléphonique : L'accueil téléphonique est ouvert à la Mutuelle de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30, tous les jours ouvrables.

Il est recommandé de privilégier le mail ou le courrier.

Je transmets à la MAEE une copie de mes certificats et brevets de pension dès qu'ils sont en ma possession afin de calculer mes nouvelles cotisations.

Ma situation personnelle change



Changement de courriel, de numéro de téléphone fixe ou mobile

Je me connecte à mon espace adhérent MAEE afin d'effectuer moi-même le changement

et j'envoie un message à secretariat@maee.fr



Changement d'adresse en France, de domiciliation bancaire

J'envoie un message à secretariat@maee.fr



Ma famille s'agrandit

J'en informe secretariat@maee.fr afin que mon enfant bénéficie de ma protection sociale, sans cotisation supplémentaire jusqu'à l'âge de 20 ans.

Pour tout renseignement utile, s'adresser au

01 43 17 54 00

Internet : www.maee.fr - E-mail : secretariat@maee.fr

Fax : 01 43 17 54 44

ou écrire à :

MUTUELLE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES
1, rue de l'Abbé Roger Derry - 75730 PARIS CEDEX 15

ANTENNE DE NANTES

11, rue de la Maison Blanche - 44100 NANTES

Tél. : 02 51 77 23 07 - Fax : 02 51 77 28 10

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Louis DOMINICI

DIRECTEURS ADJOINTS DE LA RÉDACTION

Jean-Marie MARTINEL - Thierry VAUTRIN

ASSISTANTS TECHNIQUES

Marie-Hélène JEAN-JOSEPH - Éric MEADMORE

Numéro d'immatriculation

au Registre National des Mutuelles : 775 666 332